



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES DE  
SECONDE PERIODE (CCB2) DE LA CIRCONSCRIPTION DE WASHINGTON  
LE JEUDI 2 NOVEMBRE 2017 à 11H  
EN LES LOCAUX DE L'AMBASSADE DE FRANCE A WASHINGTON**

Le Conseil consulaire des Bourses scolaires de Washington s'est réuni le 2 novembre 2017 à 11h en la présence:

Du Président du Conseil consulaire :

- M. Michel CHARBONNIER, Consul général de France

Des Conseillers élus :

- M. Olivier PITON, vice-Président du Conseil consulaire, conseiller AFE
- Mme Annie BOUTIN-KING, Conseillère consulaire
- M. Frédéric BADEY, Conseiller consulaire
- Mme Monique CURIONI, Conseillère consulaire

Des membres désignés :

- M. Bruno ELDIN, Attaché de coopération éducative
- Mme Catherine LEVY SILVEIRA, Provisseure de Rochambeau – The French International School
- Mme Catherine KOSMAN, ex-Directrice de l'Ecole Française Internationale de Philadelphie (EFIP)
- Mme Myriam BOURMAUD, Enseignante en charge des bourses scolaires à l'EFIP
- Mme Christiane CICCONE, Présidente de l'ADFE Washington
- M. Guillaume JULIAN, co-Président de l'UFE Washington
- M. Lucas SALOMON, Représentant du syndicat SNES-FSU (Rochambeau)
- Mme Florence BHAT, Présidente de l'Association des parents d'élèves de Rochambeau

Des membres consultants :

- Mme Cécile WALCK, Consule adjointe, Cheffe de Chancellerie

Un secrétaire des travaux :

- M. Simon CICOLELLA, chargé des Bourses scolaires au Consulat général de France à Washington

Etait excusé :

- Mme Cathy KOTCHICK, Directrice de l'EFIP
- Alexandre CURNOL, Président de l'UFE Washington
- Mme Jocelyne HARRINGTON, représentante de l'Association des enseignants de Rochambeau
- Mme Aissata BANGOURA, en charge de la facturation et de recouvrement à Rochambeau



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

A été remis à chaque participant un dossier contenant :

- Un ordre du jour
- La fiche RESILO
- Le courriel formel démarqué rendant compte des débats de la 1<sup>ère</sup> Commission nationale (CNB1)
- La note diplomatique démarquée fixant le cadre des travaux des CCB2
- Deux listes, une pour chaque établissement, concernant l'ensemble des dossiers examinés en CCB2 (demandes tardives, recours, révisions techniques...) avec mention de leur confidentialité et du devoir de les restituer au terme des travaux.

En outre, des exemplaires des instructions, le guide du participant à la commission locale et des fiches SCOTAB étaient tenus à la disposition des participants.

### **1 – Ouverture de la séance et point de contexte**

Après avoir salué les membres présents et souhaité la bienvenue à Mme Florence BHAT, nouvelle Présidente de l'Association des parents d'élèves de Rochambeau depuis septembre 2017, le Président a présenté l'ordre du jour des travaux de la séance. A cette occasion, il a tenu à rappeler à l'ensemble des participants le principe de confidentialité qui régit les débats du Conseil Consulaire en leur demandant de s'engager à ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présents et à ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées.

Avant de céder la parole à Simon CICOLELLA, le Président a fait un bref rappel des conclusions de la première Commission nationale (CNB1) pour la campagne 2017/18. Il a ainsi précisé que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) :

- a souhaité remercier le CCB1 sur la conduite de ses travaux et pour la transmission des dossiers dans les délais impartis ;
- a validé après avis de la Commission nationale l'ensemble des propositions formulées par le CCB1, pour rappel 110 demandes présentées (97 renouvellements + 13 premières demandes), représentant 33 familles ayant donné droit à 67 attributions et 43 rejets.

Simon CICOLELLA a ensuite présenté succinctement le cadre réglementaire (cadre des travaux) et les données budgétaires concernant le CCB2.

Ce dernier a ainsi rappelé que les propositions d'attributions de bourses scolaires exprimées lors des travaux du CCB2 devaient obligatoirement s'inscrire dans la limite de l'enveloppe des crédits attribués par l'Agence au poste pour la campagne 2017/2018.

Simon CICOLELLA a poursuivi en indiquant que le Consulat, avec le concours de Mme Christiane AUBRY, administratrice de la Société Française de Bienfaisance de Philadelphie, avait réalisé, en septembre/octobre 2017, quatre enquêtes sociales au domicile de familles boursières, deux pour Rochambeau et deux pour l'E.F.I.P.

L'objectif de ces visites visait à répondre à l'obligation de contrôle des postes, conformément aux instructions de l'A.E.F.E, qui doivent s'assurer que les informations collectées in situ sont en adéquation avec celles déclarées par les familles. Tous les rapports d'enquête ont conclu que l'aide attribuée à ces familles était justifiée et correspondait pleinement à leurs besoins.

**France in the  
United States**

Consulate of France in Washington



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

**2 – Etude des dossiers de demande de bourses**

Lors du CCB2 un total de **11 dossiers/familles**, représentant **21 dossiers/enfants**, a été soumis à l'étude du Conseil consulaire :

**6 dossiers/familles, représentant 7 dossiers/enfants, concernant des élèves scolarisés à Rochembeau**

3 enfants non scolarisés à la rentrée scolaire 2017/18, 2 ajustements techniques n'ayant pas eu d'incidence sur la quotité de bourses scolaires, 2 ajustements techniques ayant eu une incidence sur la quotité de bourses scolaires (30% au lieu de 28% attribuée par le CNB1/dossier N°935).

**5 dossiers/familles, représentant 14 dossiers/enfants, concernant des élèves scolarisés à l'EFIP**

5 demandes tardives émanant de familles arrivées dans la circonscription consulaire à l'été, 2 demandes de révision de la quotité de bourses en raison de difficultés financières, 3 enfants non scolarisés à la rentrée scolaire 2017/18.

A noter que pour 1 famille (N°803) composée de 5 enfants boursiers, 4 dossiers/enfants ont dû être rappelés en CCB2 sans incidence sur la quotité de 100% attribués par la CNB1 en raison de la non-scolarisation d'un enfant en septembre 2017.

Après instruction, le CCB2 a formulé les propositions suivantes :

- **13 attributions**
- **8 rejets**

Ces propositions respectent pleinement le cadre budgétaire fixé par l'A.E.F.E et permettent même de dégager un reliquat de crédits de 22 210,89 euros (soit 24 678,77 dollars).

**Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance**

A l'occasion des échanges relatifs à l'étude d'une demande tardive proposée au rejet en raison d'un patrimoine mobilier supérieur au plafond, suite à la vente de la résidence principale en France, M. BADEY s'interroge sur la possibilité de mieux informer les familles en amont sur ce point particulier de l'instruction afin qu'elles ne soient pas pénalisées.

Mme KOSMAN demande si exceptionnellement cette année, on pourrait ne pas tenir compte du patrimoine mobilier de cette famille qui doit faire face à des frais importants d'installation et à une situation financière encore instable (le père est toujours en recherche d'emploi et la famille vit sur le seul revenu de la mère).

Mme WALCK réponds que la valeur du patrimoine mobilier étant presque deux fois supérieur au plafond, il n'est pas envisageable de ne pas le prendre en compte (instructions/cohérence et équité avec les dossiers similaires traités en CCB1). Elle précise également que les familles ont accès aux instructions relatives à l'attribution des bourses scolaires via les sites internet du Consulat et de l'AEFE qui incluent bien évidemment l'information sur les plafonds des patrimoines immobilier/mobilier.



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

Lors de l'étude de la demande de recours déposée par une autre famille de l'EFIP, les membres du CCB2 ont donné leur accord à l'unanimité pour faire passer la quotité de bourses de 62% à 77% afin de tenir compte de l'augmentation importante des charges liées aux problèmes de santé (arthrite juvénile) de leur fille aînée. Le montant des cotisations maladies va être multiplié par deux en 2017 et s'élèvera à \$9 342/an au lieu de \$5000 actuellement. L'école confirme les difficultés de la famille à payer les frais de scolarité restant à sa charge cette année et propose de leur apporter également une aide complémentaire. A noter que l'incidence financière de cette proposition s'inscrit dans la limite des crédits accordés au poste. Une enquête sociale réalisée au domicile de la famille en septembre dernier a aussi confirmé une situation financière et sociale fragile.

Mme CURIONI souhaiterait avoir plus d'informations sur les critères d'attribution des aides complémentaires versées aux familles par Rochambeau. Le récent renouvellement de la convention entre l'établissement et l'A.E.F.E permet de déduire de la contribution versée à l'AEFE le montant de ces aides : Ce montant est-il plafonné ? Fait-il l'objet d'une négociation avec l'Agence ? L'établissement fixe-t-il lui-même ce montant ? Elle souhaiterait que l'information sur les critères d'éligibilité à ces aides complémentaires et le processus de décision au sein de l'établissement puisse être accessible à l'instar de ce qui se passe pour l'aide à la scolarité de l'Agence. D'autre part, elle s'interroge sur l'incidence que va avoir sur les tarifs de l'établissement la construction d'un nouveau campus ? Y aura-t-il des répercussions négatives pour les familles ? Elle s'inquiète également de l'impact notamment sur le système des bourses scolaires/les crédits versés à l'établissement des 33 millions d'euros d'économies annoncées par le gouvernement sur le budget de l'Agence en 2018.

Mme LEVY répond que l'attribution d'aides complémentaires se fait sur la base de critères transparents. Par ailleurs, l'augmentation des tarifs sera graduelle et mesurée.

M. ELDIN fait remarquer que la nouvelle convention négociée est plus avantageuse pour Rochambeau. Elle va permettre le maintien de la subvention versée par l'AEFE à l'établissement ainsi que des postes d'enseignants payés par l'Agence (il est même prévu une création de poste).

S'agissant des prévisions d'économies envisagées dès 2018, il a affirmé que celles-ci n'auraient aucun impact sur les bourses scolaires ni sur la subvention versée à Rochambeau. Ces économies concernent principalement le fonds de roulement, le gel des postes d'enseignants, les projets immobiliers dans l'ensemble du réseau. Il a toutefois admis que les 6 autres établissements conventionnés d'Amérique du nord (au Canada notamment) seront eux affectés par cette décision.

Enfin, Mme CURIONI aimerait connaître les implications de l'annonce du Président Emmanuel MACRON, lors de son passage récent à New-York, concernant la mise en place d'un fonds pour l'enseignement français au profit d'écoles américaines.

M. ELDIN tient à préciser que ce fonds spécifique est soutenu mais pas financé par l'Etat français. Son financement sera assuré par des donateurs privés mais il n'est pas prévu que de l'argent public y soit investi. Ce fonds a vocation à aider à la création de projets d'écoles publiques bilingues américaines qui dispenseront au moins 50% de leurs programmes en français.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos les débats à 12h25.